

COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAINT AVERTIR - Samedi 21 avril 2018

Rédigé par Jean-Luc MAILLOT Secrétaire National Adjoint

ALLOCATION D'ACCEIL DU PRÉSIDENT NATIONAL

Le Président GOSCINIAK prononce le message d'accueil. **ANNEXE 1**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Président national prononce en suite l'allocation d'ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire. **ANNEXE 2**

ORDRE DU JOUR

- + Message d'accueil du Président National
- + Minute de silence en hommage aux Marins et Militaires disparus.
- + Appel des sections et ouverture des travaux.
- + Désignation du président de séance.
- + Rapport moral du Président National.
- + Rapport financier du Trésorier National.
- + Rapport du Vérificateur aux comptes.
- + Approbation des comptes et vote des motions.
- + Vote du règlement intérieur (*Si validation par le conseil d'administration*).
- + Élection du tiers sortant.
- + Élection de Monsieur Daniel HUPONT, vérificateur aux comptes adjoint.
- + Questions diverses.
 - Point sur la charte graphique
 - Question de Nicolas BONED sur les décorations.
- + Remise de la Coupe Courthéoux.

MINUTE DE SILENCE

Le président GOCINIAK demande une minute de silence en mémoire des Acomarins et marins qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale, ainsi qu'à celle des militaires de toutes armes en opérations extérieures qui ont payés de leurs vies le service de la paix.

Il prononce les quelques mots en **ANNEXE 3**.

APPEL DES SECTIONS

Le secrétaire national adjoint fait l'appel des sections et comptabilise le nombre de voix de représentativité de celle-ci, en vertu du principe de 1 voix pour 10 membres défini dans nos statuts. 10 sections sur 14 sont présentes ou représentées pour un total 28 voix et 16 administrateurs sur 19 pour un total de 16 voix.

L'unanimité de vote est de 44 voix, la majorité de vote est de 23 voix.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Le Président National propose à l'Assemblée Générale Ordinaire le MP(H) Philippe CHOVET pour être président de séance. L'assemblée générale donne son accord sans vote.

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION DU PRÉSIDENT NATIONAL

Le Président National prononce son rapport moral et d'activité en **ANNEXE 4**.

Adoption du rapport moral et d'orientation :

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 44

Le rapport moral du Président National est adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER NATIONAL

Au Conseil d'Administration du 21 avril 2017 (ce matin) un point provisoire de la comptabilité générale du siège et des sections nous a été présenté par le trésorier national intérimaire Gérard BOUHALLIER. Pour des raisons diverses, (maladie du trésorier National Éric FRAISSE, problèmes techniques personnel de Gérard Bouhallier) la comptabilité ACOMAR 2017 n'a pas pu être arrêtée.

Dans l'hypothèse où le Règlement intérieur mis au vote tout à l'heure obtiendra votre approbation, il sera fait application du point III.4.1 "Réunion Exceptionnelle". Ce point stipule que :

Dans certaines circonstances requérant une réactivité urgente le Président National, avec l'accord de la majorité de son bureau, peut réunir le Conseil d'Administration par correspondance, sur un point précis pouvant comporter une ou plusieurs questions, transmises par le Secrétaire National. La réponse datée et signée manuellement doit être renvoyée à ce dernier par courrier électronique (pièce jointe) ou postal et tient lieu de vote.

A l'issue de l'arrêté définitif des comptes (qui devrait intervenir avant l'été 2018) et après que le vérificateur aux comptes aura déclaré (ou pas) la comptabilité sincère et véritable, Gérard BOUHALLIER enverra celle-ci aux Présidents délégués, et aux administrateurs, pour validation selon les termes du point III.4.1 du Règlement Intérieur.

Le Conseil d'Administration du mois de novembre 2018 sera précédé d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour la validation de l'exercice comptable 2017.

Petit rappel, Gérard Bouhallier restera le correspondant comptable des sections. Charge à celles-ci par l'intermédiaire des trésoriers délégués de faire remonter une fois par trimestre leurs comptabilités

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES

Il y a pas de rapport du vérificateur aux comptes puisque les comptes de l'exercice 2017 ne sont pas arrêtés

APPROBATION DES COMPTES ET VOTE DES MOTIONS

Il n'y a pas d'approbation des comptes ni de vote de motions puisque les comptes de l'exercice 2017 ne sont pas arrêtés

VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2018 (ce matin) a voté le nouveau Règlement Intérieur.

Le présent Règlement Intérieur (R.I) annule et remplace les Règlements Intérieurs précédents. Il a pour objet de préciser et fixer les modalités propres à l'application des statuts de l'Association ACOMAR. Il est applicable à **l'ensemble** des membres de l'ACOMAR, toutes catégories d'adhérents confondues. Il en est de même pour toutes personnes physiques ou morales non membres, contribuant temporairement au bien commun de l'association.

Les explications nécessaires à la compréhension du nouveau RI sont données à l'assemblée par le Président National, le MP(H) Philippe CHOVET et le MJR(H) Gérard DESRUES qui rappellent que le Règlement Intérieur est évolutif dans le temps.

Conformément à nos statuts, il est demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire de confirmer ou d'infirmier l'adoption de celui-ci par le Conseil d'administration.

- Abstention : 1
- Contre : 1
- Pour : 42

Le nouveau Règlement Intérieur est adopté à la majorité par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le secrétaire national rappelle que plusieurs petits points des statuts, du fait du RI devront être changés. Ceux-ci seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de novembre 2018.

ÉLECTION DU TIERS SORTANT

Conformément aux obligations légales il est procédé à l'élection du tiers sortant du conseil d'administration.

1^{er} Collège

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>	<i>SOUHAIT</i>
Philippe CHOVET	Dominique CHRISTENSEN	Se représentent
Gérard DESRUES	Jean-Yves DEPUYDT	Se représentent
Gérard VINSON	Jean-Christian MARTIN	Ne se représentent pas

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 44

Adopté à l'unanimité

2^{ème} Collège

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>	<i>SOUHAIT</i>
Bernard GOILLOT		Se représente
Jean-Louis JACQUEMIN		Se représente
Alain KLEIMBERG		Se représente
Christian MIR		Se représente

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 44

Adopté à l'unanimité.

Candidature au 1^{er} Collège

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>	<i>SOUHAIT</i>

Aucune candidature n'est exprimée pour le 1^o collège

En raison du quota défini dans les statuts le 2^{ème} collège est complet, il n'est donc pas fait appel à candidature.

ÉLECTION DE MONSIEUR DANIEL HUPONT VÉRIFICATEUR AUX COMPTES ADJOINT

Monsieur Daniel HUPONT, qui assurait vérification des comptes de notre association depuis plusieurs années a souhaité pour raison personnelle ne plus exercer cette importante fonction depuis la dernière Assemblée Générale. Gérard BOUHALLIER déchargé de la charge de trésorerie nationale a été élu, à sa demande, vérificateur aux comptes lors de l'Assemblée Générale 2017 à Montrouge.

Monsieur Daniel HUPONT souhaite à nouveau se représenter, comme vérificateur aux comptes adjoint, à la condition que tous les comptes lui soit envoyé à son domicile et qu'il n'ait aucun déplacement à faire.

Conformément aux obligations légales il est procédé au vote de l'élection de Daniel HUPONT comme vérificateur aux comptes adjoint.

- Abstention : 1
- Contre : 0
- Pour : 43

Adopté à la majorité, Monsieur Daniel HUPONT est élu vérificateur aux comptes adjoint de l'ACOMAR

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur la chartre graphique:**

Le secrétaire national rappelle qu'il existe une chartre graphique pour l'ACOMAR. Tous les courriers officiels à destinations des autorités ou de l'administration doivent respecter absolument cette chartre graphique. Le même principe s'applique également à l'achat, ou du renouvellement, d'un drapeau de section.

- **Questions de Nicolas BONED sur les décorations:**

1. "L'ACOMAR peut-elle demander pour ces membres des décorations comme Jeunesse et Sport ou Défense Nationale?"
2. Proposition d'une médaille à titre posthume pour Philippe Renault ?

Le MP(H) Philippe CHOVET prend la parole pour lire la note N°52 ARM/DPMM/C.DPMM LAMALGUE/PM3/BRM/NP du 30 janvier 2018 qui récapitule les nouvelles modalités d'attribution de décoration pouvant être attribuée au personnel réserviste opérationnel et/ou citoyen ainsi qu'au personnel "ancien marin" ainsi qu'une fiche de synthèse décoration. **ANNEXE 5**

Début mai 2018 le MP(H) a RDV à PM3 à ce sujet et posera la question pour les décorations à titre posthume.

REMISE DE LA COUPE COUTHEOUX

La coupe COURTHEOUX est remise par notre secrétaire national à Pascal GOSCINIAK pour son engagement à bras le corps dans la conduite du navire de l'ACOMAR. Ainsi que pour l'organisation avec Laurent BERHAUT de l'Assemblée Générale Nationale de Tours, à Saint Avertin.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale 2018 est déclarée close. Le Président National invite tous les membres présents à traverser la cour pour se rendre au coquetel de clôture.

Gérard DESRUES
Secrétaire national

Jean-Luc MAILLOT
Secrétaire national adjoint

Pascal GOSCINIAK
Président national

Original signé et classé

Destinataires :
Bureau – Présidents – Conseil d'administration